



Gilbert Baongla renvoyé au Tribunal de première instance de Yaoundé. C'est la décision qu'a prise la Cour suprême dans son délibéré du 27 janvier dernier.

Traîné en justice pour diffamation de nom et fausses nouvelles par Jean Pierre Amougou Bélinga, Gilbert Baongla est loin d'être sortie de l'affaire.

En référant l'affaire au TPI du Mfoundi à Yaoundé, la décision de la collégialité des juges de la chambre correctionnelle de la Cour suprême vient confirmer le jugement avant-dire-droit du tribunal de Première instance de Yaoundé, centre administratif rendu mois de septembre 2019.

En effet, Baongla s'était vu refusé la demande de liberté provisoire pour défaut de garanties par ladite juridiction. Dans les faits, Georges Baongla avait aussi contesté la décision du premier juge et avait saisi la Cour suprême pour statuer. Avec pour principaux motifs cette fois les observations sur l'incompétence du Tpi de Yaoundé et la requalification des infractions.

La défense s'appuyait ainsi sur la loi portant sur la communication sociale du 19 décembre 1990 notamment sur son article 58 pour que l'affaire soit frappée de nullité. Des arguments qu'avaient d'ailleurs contrariés la partie civile et le parquet général à l'audience du 13 janvier 2020.

Prenant par la même occasion la parole après le déroulé des débats, le prévenu a crié au complot contre sa personne dans cette affaire, remettant également en cause l'efficacité de la justice camerounaise qu'il a par la suite qualifiée d'inexperte. Pour ce qui est de la suite de la procédure après cet appel déclaré non fondé, le dossier va devoir retourner au premier juge après son enrôlement au service des greffes pour la continuation des débats.